

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION
AU COLLEGE DE HAO

CONTEXTE

Le Collège est situé sur l'atoll de Hao, à 980 km de Tahiti.

L'établissement scolarise 236 élèves à la rentrée 2019.

Dans un contexte d'île éloignée et d'isolement, environ 150 élèves sont internes à l'année et restent donc sous la responsabilité de l'établissement 24h/24, tous les jours de la semaine, jours fériés et petites vacances comprises exceptés les congés de Toussaint, Noël et Avril pour lesquels un rapatriement est organisé. Durant les week-end, les élèves sont confiés à une association partenaire, une astreinte de sécurité est alors organisée de façon alternative. La gestion du quotidien de ces élèves est portée conjointement par le chef d'établissement, l'adjoint(e) Gestionnaire et le ou la Conseiller(e) Principal(e) d'Éducation.

Le poste est logé dans l'enceinte de l'établissement. Les astreintes inhérentes au bénéfice de ce logement sont à prendre en compte mais également celles liées à l'internat.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'attention des candidats est donc appelée sur la nécessaire disponibilité importante que requiert ce poste. Le CPE devra également être capable de représenter l'autorité hiérarchique mais aussi de montrer une empathie et une forte capacité d'écoute au bénéfice des élèves et singulièrement des internes, éloignés de leurs référents parentaux et affectifs durant de longues périodes.

MISSIONS

- **Capacités managériales**

Le CPE devra se placer en chef du service de vie scolaire de l'établissement. Il devra ainsi gérer en délégation, partagée avec le chef d'établissement, une équipe nombreuse d'une vingtaine de personnels dont des maîtres d'internat. Le candidat au poste devra être prêt à gérer des élèves exigeants et à ce titre, une expérience de l'Éducation Prioritaire serait un atout.

- **Forte capacité au travail d'équipe**

Le candidat doit avoir une forte capacité au travail en équipe et contribuer activement à la qualité des échanges avec les familles et autres partenaires locaux et associatifs. Dans ce contexte, la nécessité d'un travail en équipes s'impose, avec d'une part le chef d'établissement et l'adjointe Gestionnaire en tant que personnels logés et responsables, d'autre part avec les équipes enseignantes dans le cadre du suivi des élèves, mais aussi avec les personnels du service de Vie scolaire ainsi qu'avec les parents et partenaires de l'établissement.

- **Animation éducative**

Le CPE contribuera activement à l'animation éducative de la vie de l'établissement et de l'internat. Pour cela, il pilotera notamment le Conseil de Vie Collégienne et Lycéenne ainsi que diverses commissions internes qui contribuent à l'amélioration du climat scolaire. En collaboration avec les équipes pédagogiques il accompagnera les projets favorisant l'expression en contribuant ainsi à l'acquisition de compétences des élèves dans le domaine de la citoyenneté (ateliers, clubs animation les jours fériés pour les internes...).

Le candidat disposera naturellement de compétences liées aux champs de l'animation éducative et développera ainsi les partenariats.

